



COUP DE PROJECTEUR OFFICIEUX DE L'AG DE LA FFST SAMEDI 26 JUIN 2010 A LYON

Représentation :

346 licenciés pour les 23 clubs présents ou représentés.

Bilans saison 2009/2010 :

Effectifs en hausse de 5.36 % avec en particulier +53 % en mono-chien dont +300% en canicross.

633 licenciés dont 181 CNEAC.

30.75 % de féminines et 7.74 % de juniors.

Présentation du bilan social et sportif déjà abordé dans le TPCM en ligne.

Bilan financier bénéficiaire de 2500 € sur l'exercice et 25 000€ de trésor de guerre approuvé à l'unanimité.

Remerciements à l'équipe sortante pour son action en particulier depuis les AGs de 2008.

Elections :

Mise en place d'un bureau électoral sous la présidence de Bernard Pepin.

Une seule liste en présence suite au retrait de la liste de Tof Damalix.

Précisions sur les raisons et de la création de cette liste et de son retrait (pour des raisons strictement personnelles concernant Tof) données par membres présents sympathisants de cette liste. Malheureusement, le retrait global et total de la liste ne permet plus le panachage prévu dans le processus électoral pour la constitution du futur comité.

Présentations de membres de la liste candidate.

Présentation du programme sur la base du document diffusé sur le site de la FFST (cf News du 18/05/2010)

Questions

Elections à bulletin secret : 346 votants ; 316 votes pour la liste candidate ; 1 bulletin nul et 2 bulletins blancs.

La liste est élue.

Suspension de séance et réunion du comité élu qui revient pour proposer Thierry Bloch comme Président de la FFST pour les 4 ans à venir.

Elections à bulletin secret : 346 votants ; 321 en faveur de cette proposition ; 2 bulletins blancs ou nuls.

Remerciements du nouveau Président pour la confiance octroyée qui annonce la mise en place prochaine du bureau et de la composition du Comité en précisant que les responsabilités sur les grands postes seront partagées.

Reprise de l'AG sous la présidence de Thierry Bloch

Calendrier 2010/2011

Mise en place des dates proposées auparavant collectées par Tof Damalix.

Vote sur les sites candidats à l'organisation des Championnats de France 2011.

- Hors-neige : un seul candidat : Bischeim (67) 4 et 5 décembre 2010.

- Neige : 2 candidats : Orcières les 18/19 février 2011.

Les Estables les 5/6 mars 2011.

Les 2 sites étant amplement connus et les représentants de ces 2 candidatures étant absents, il est procédé rapidement au vote.

- Les Estables remporte les suffrages avec 330 voix et 16 abstentions

Le Championnat de France Neige 2011 aura lieu aux Estables (43) en Sprint et mid-distance les 5 et 6 mars 2011.

Candidature Championnat de France Hors-neige 2012

Keremma pose une candidature pour l'automne 2011 sur un site vers Anvec (un peu moins à l'ouest... J)

Motions

Aucune motion des membres n'a été proposée si ce n'est une motion de l'ATCB et d'Antoine Lemoine qui devient (de par son élection) une motion du comité directeur. Elle concerne des incohérences sur les catégories d'âge figurant sur le règlement de Courses IFSS en particulier sur les spécifications FFST. Ces petites incohérences avaient déjà été relevées par un comité de relecture constitué l'automne dernier alors composé d'Emile Lepage, Christian Sageloly, Antoine Lemoine et Sylvain Flachaire). D'autres petites incohérences dans le corps du règlement seront modifiées par le Congrès de l'IFSS fin septembre. La direction des sports du nouveau comité prendra les mesures ad-hoc pour remédier ces petits bugs

Questions diverses abordées

Nouvelles règles au sujet du transport de plus de 5 chiens au sein de la CEE et pays tiers : Une décision de l'Europe, prise le 6 mai 2010 et applicable à partir du 26 mai 2010, a été discutée lors du Congrès de l'ESDRA du 12 juin à Trévise. Sont désormais soumis à la même réglementation que les déplacements d'animaux domestiques à titre commercial les déplacements de plus de 5 chiens à titre particulier et non-commercial. Ces exigences administratives rendent en fait ces déplacements de plus de 5 chiens à titre « amateur » quasi-impossibles ! Des stratégies nationales et internationales ont été mises au point durant le congrès de l'ESDRA avec mise en œuvre immédiate.

Puces et/ou tatouages : Le tatouage reste légal en France (sans doute le seul pays en Europe) . Peut-on imposer la puce en course ? Idem avec les vaccinations Rage. On impose bien la vaccination contre la Toux des chenils et la gastro alors qu'elles ne sont pas obligatoires. L'identification par puce est aussi imposée pour le taux de sérologie Rage lorsqu'on se déplace en Suède, UK ou hors Espace Schengen.

Podiums « regroupés » : Lorsqu'un vétérán (ou un junior ou un pure race) gagne une catégorie « au scratch », doit-on décerner un titre et composer, en plus, un podium senior (ou open) en particulier sur les Championnats de France ?

Le Président expose que le titre de « Champion de France » sans autre précision (qui est souvent compris comme étant le titre senior) se doit de primer le meilleur de la catégorie. Lorsqu'un vétérán (ou un junior ou un pure-race) remporte une catégorie au scratch, cette performance, intrinsèquement remarquable et normalement inattendue d'un point de vue logique sportive, ne doit pas souffrir de la restriction communément implicite d'un titre de Champion de France « Vétérán », « Junior » ou « Pure-race ».

Mais on a aussi le choix de s'inscrire en senior si on est « vétérán » ou « junior » (si le coureur a 16 ans) et en « open » avec un attelage « pure-race » si on désire veut courir pour le titre « suprême ».

Les membres de la direction des sports du nouveau comité se pencheront sur le sujet en gardant à l'esprit les textes actifs en particulier le Règlement Intérieur dans son annexe VI

Inscriptions au championnat de France : Echanges d'opinions sur l'instauration de l'obligation d'avoir participé à un certain nombre de courses en France avant de pouvoir s'inscrire. Les clubs, qui sélectionnent leur équipe, peuvent appliquer cette obligation. Mais cela est difficile car les licenciés qui ne comprennent pas cette mesure iront prendre leur licence dans un autre club si tous les clubs n'appliquent pas cette règle. Une mesure fédérale serait alors souhaitable d'autant plus que cela pourrait améliorer la participation sur les courses (en ajoutant l'argument non évoqué à l'Ag de la problématique de l'accidentologie sur cette édition du CHF)

Equipe de France : Doit-on attribuer le label à un compétiteur qui ne participe à aucune autre course que le Championnat de France ? Il y a dans ce label un aspect « Equipe » qui implique des notions de collectif, de partage envers ses coéquipiers et les autres licenciés, d'exemple technique et éthique, un tant soit peu de convergence envers les valeurs et réalisations de la fédé. L'autre aspect est « France » qui implique une notion de représentation en France et à l'étranger.

L'obligation de participer à une course française pour s'inscrire au Championnat de France, si cette décision était arrêtée, répondrait à cette question.

Il nous faut aussi garder une latitude sur ces 2 sujets pour les licenciés français domicilié à l'étranger pendant la saison.

Représentation nationale élargie à la FFPTC : Excellente initiative et remarquable cohésion sur le terrain mais manque de retours « d'ascenseur » de la part des coureurs FFPTC qui ont bénéficié de cette initiative. Cette décision restera une décision du Comité directeur qui pourra être prise au coup par coup, voire postulant par postulant.

Le but de cette initiative est d'aller vers un mouvement d'union, de rassemblement, et d'une présentation cohérente de la composante « Pure-race » de nos disciplines partagée entre 2 structures , en particulier au sein du milieu sportif national comme lors de la Soirée des Champions au CNOSF ou lors de l'édition de la brochure du CNOSF « Podium 20xx » rassemblant tous les Champions d'Europe et du Monde que vous pouvez consulter électroniquement sur : http://www.franceolympique.com/art/1143-les_podiums_2009_du_sport_francais.html

Si des pas en direction de cet objectif ne sont pas décelables, la sélection pourra se faire uniquement parmi les licenciés de la fédération délégataire.

Coupe de France : A mettre en place

Ces aspects seront pris en compte par des propositions des commissions adéquates qui sont cours de composition.

Sport Loisir /Rando/ attentes des licenciés : Le niveau de prise en compte de cet aspect de nos disciplines a été exprimé à travers le programme de la liste de Tof.

Comme présenté dans le programme de la liste élue, la fédération peut être amenée à prendre des décisions pas forcément très populaires pour ses licenciés. La fédé doit en effet prendre en compte des impératifs légaux, des objectifs ou directives émanant du ministère tout en défendant les intérêts du sport et des licenciés. Cela peut être contradictoire. Le seul niveau où les attentes des licenciés peuvent être en parties satisfaites se situent au niveau de clubs actifs avec des financements dont ils auraient la quasi-jouissance (sous réserves du respect de la loi et des engagements pris avec les « financeurs »). Les randos ainsi que le sport-loisir doivent être pris en compte à ce niveau avec un soutien de Ligues qui peuvent drainer des fonds régionaux publics axées sur la pratique familiale et envers les sports de nature. Ces axes sont porteurs au niveau des Régions. C'est pour cela que nous nous efforcerons de renforcer les clubs et ligues. D'autant plus, qu'avec la perspective de la réforme des structures territoriales (départements et régions), des Ligues (avec les connexions aux CROS et aux régions existantes) et des clubs (avec les connexions avec le DDJS et les Conseils généraux) déjà en place seront des atouts importants.

Au niveau « Sport loisir » des épreuves comme l'Alpirush, le Défi Rhône-Alpes et le Raid du Nord-Est s'adressent également à cette « clientèle » en permettant un certain nombre de manches avec des déplacements réduits tout en développant une ambiance et des contacts sociaux dans le milieu.

Après épuisement de l'ordre du jour, l'AG est close à 17 heures en saluant l'ambiance constructive et positive.